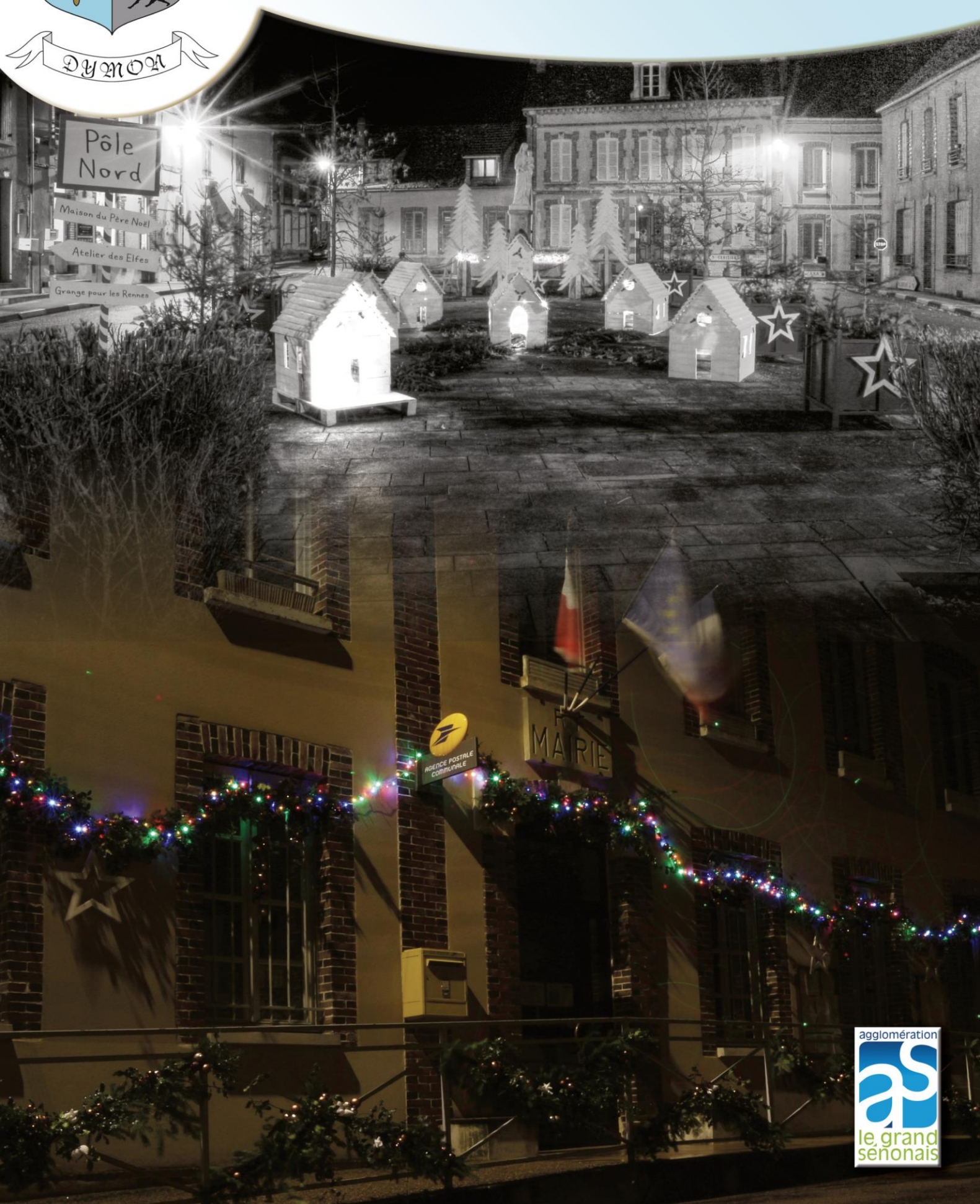


La source de Dymon

Bulletin municipal n°51 - février 2018





Monsieur le Maire remercie les élus et la population d'avoir une fois de plus répondu à notre invitation car cela montre l'intérêt que vous portez à la vie de notre commune.

Nous souhaitons bien entendu la bienvenue aux nouveaux habitants qui viennent s'installer et restons à leur service pour leur apporter tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Nous voilà donc à nouveau réunis pour notre traditionnelle cérémonie des vœux, que cette

année vous voit tous en bonne santé soit

une année de bonheur, de réussite personnelle pour chacun

d'entre vous. J'associe également à ces vœux les plus démunis et ceux qui souffrent de maladie et de solitude.

La dernière fois que nous nous sommes réunis pour la même occasion, c'était il y a un an environ mais j'ai l'impression que c'était hier. Cependant force est de constater que malgré tout, malgré ce temps qui passe, nous avons réussi à mener à terme un grand nombre de projets.

Nous avons aussi une pensée pour ceux qui nous ont quittés, ceux qui de par la maladie ou la dépendance n'ont pu nous rejoindre ce soir et plus généralement ceux qui souffrent.

Je voudrais, remercier tous les services de notre commune, les services administratifs et techniques, les enseignantes, les ATSEM, le personnel de la cantine qui font un travail formidable.

Le service de l'eau qui, géré par l'agglomération, nous apporte une gestion plus globale avec une harmonisation des tarifs de l'eau sur l'ensemble de notre territoire.

Mais aussi tous les membres des syndicats SIVOS, Fourrière, Gendarmerie, Pompier, merci à vous tous.

Que s'est-il passé au long de cette année 2017 ?

Benoît GAMBIER nous a présenté un diaporama retraçant l'année 2017.

Nous nous efforçons d'employer au mieux les moyens qui sont les nôtres pour la gestion de notre commune. Quelques exemples :

- Participation pour le changement des fenêtres du salon de coiffure 1180 €
- Pose d'un portail au dépôt de la route de Cerisiers 600 €
- Busage pour l'écoulement des eaux rue de la Planche de Pierre et rue d'Eichtal 7 500 €
- Toilettes au terrain de sport 39 500 €
- Poursuite de la défense incendie 44 000 €
- Poursuite des travaux au cimetière 9 500 €
- Extension du colombarium 5 300 €
- Ordinateur et logiciels pour le service administratif 8 000 €
- Divers matériels pour le service technique : taille haie, tracteur et remorque 43 000 €

Nous allons poursuivre notre route avec le même enthousiasme :

- La poursuite de la défense incendie
- L'accessibilité des bâtiments recevant du public et les divers travaux d'entretien
- Le projet d'aménagement global de la place de la fontaine : parking Rigollet et la boulangerie. Un bureau d'étude a été retenu et la première réunion est prévue le 30.01
- Poursuite par l'Agglomération du projet d'assainissement collectif
- Mise en place d'une application sur les smartphones concernant les informations à la population

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la loi donne la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à la CAGS (Communauté d'Agglomération du Grand Senonais), de ce fait, notre syndicat du Ru de Saint Ange disparaît. Néanmoins, lors des inondations de juin 2016, nous avons lancé une étude sur les ruissellements des bassins versants du Ru de Saint Ange et du Ru Galant afin d'analyser et d'appréhender au mieux les actions à mener, cette étude vous sera présentée le vendredi 23 février à 19h00 à la salle des fêtes de LES BORDES.

N'oublions pas non plus le lien social, vivifié par tout le tissu associatif de notre commune. Je voudrais souligner le courage et la générosité de tous ceux qui s'investissent et donnent de leur temps dans les associations. Excellente année à toutes nos associations et tous les bénévoles.

Il ne faut pas oublier les responsables d'entreprise, les artisans, les commerçants, les agriculteurs qui font toute l'économie de notre commune.

Je tiens également à remercier tous mes collègues du conseil municipal pour leur dévouement afin d'assurer la bonne marche de notre commune, leur présence très assidue à nos réunions hebdomadaires de travail.

Je tiens à marquer l'implication formidable dont fait preuve chaque adjoint, chaque conseiller tout au long de l'année et pour chaque commission pour laquelle il est mandaté.

Nous formons une équipe soudée qui ne cherche que votre satisfaction. Je souhaite que 2018 soit remplie de moments constructifs pour nous tous et j'adresse mes vœux de réussite à l'équipe municipale.

Je voudrais aussi souhaiter une très bonne année à notre agglomération qui travaille pour l'ensemble de notre territoire.

Je voudrais également remercier une nouvelle fois très chaleureusement Patrick JACQUET et celles et ceux qui l'on aidé, pour ce magnifique buffet.

Je souhaite que notre commune continue à accueillir le sourire et le bien-être de ses habitants, que 2018 soit l'année du respect de l'autre et de la tolérance, que le vivre ensemble soit au centre de nos préoccupations.



Bonne et heureuse année 2018 à tous.

LA SEMAINE BLEUE

La semaine bleue a eu lieu du 16 au 20 octobre 2017. Chaque après-midi, des animations étaient proposées à l'hôpital ou à la salle des fêtes de Villeneuve sur Yonne pour nos aînés.

Le jeudi 19 octobre, la commune de Dixmont accueillait 80 personnes pour le traditionnel goûter des Communes du Canton.

Flan pâtissier du boulanger « Le Fournil », chocolat chaud fabriqué à l'ancienne avec du lait de la ferme « Soète » de Grange Pourrain, ont été bien appréciés par nos convives.

La Commune remercie Catherine et Alain SOËTE pour nous avoir fourni le lait gracieusement. L'animation était assurée par Stéphanie qui nous a fait chanter et danser.

Tous nos aînés ont passé un agréable moment, convivial et chaleureux.



Calendrier

Date	Manifestation	Organisateur	Lieu
Vendredi 23 février 2018 à 19h00	Etude du ru de St Ange	CAGS	Salle des fêtes de Les Bordes
Samedi 24 février 2018 de 14h à 17h00	Cluedo Géant Harry Potter	Bibliothèque	Mairie Bibliothèque
Samedi 24 février 2018 à partir de 19h30	Soirée Antillaise Groupe Innovasyon	Comité des fêtes	Salle des fêtes de Les Bordes
Samedi 10 mars 2018 de 15h30 à 17h	Initiation aux danses traditionnelles	APPED	Salle des fêtes de Dixmont
Samedi 10 mars 2018 à 20h30	BAL FOLK		
Dimanche 15 avril 2018 à 7h30	Randonnée	Commission Environnement et Comité des fêtes	Prieuré de l'Enfourchure
Dimanche 13 mai 2018 à 16h00	Festival des chorales	A.P.P.E.D.	Eglise Saint Gervais-Saint Protais
Samedi 19 mai 2018 à 20h30			
Dimanche 20 mai 2018 à 20h30			
Samedi 23 juin 2018	Fête de la musique	Team Quad 89	Terrain communal
Vendredi 13 juillet 2018	Retraite aux flambeaux, Feu d'Artifice, Restauration	Commune Comité des fêtes	Terrain communal
Samedi 14 juillet 2018 à 12h00	Repas républicain Jeux traditionnels	Commune	Terrain communal
Dimanche 29 juillet 2018	Vide-greniers	Commune	Rues du village



 **#teamquad89**

 **06.08.47.57.65**

Notre association est ouverte à tout le monde. Elle a pour but de redonner des accès aux chemins communaux au randonneur qu'il soit motorisé ou pas, de faire la prévention et sécurité motorisée dans les chemins et de créer ou participer à des événements tels que la fête de la musique, le Salon d'Automne, la brocante, en exposant des machines et cetera.

L'association organise 6 randonnées par an, 3 de nuit et 3 de jour. L'adhésion est de 30 EUR par an.

Vous pouvez nous retrouver sur notre page Facebook.#teamquad89 ou par téléphone 0608475765.

Association culturelle et sportive

Entretenir sa forme avant 50 ans, préserver sa santé après 50 ans, rejoignez-nous à la salle des fêtes de Dixmont tous les lundis après-midi de 15h45 à 16h45. Vous pouvez assister à quelques séances sans engagement de votre part.

Notre animateur, Éric, accompagne nos séances de bien-être.



Si vous avez l'esprit créatif, à vos pinceaux tous les jeudis après-midi de 14h à 18h. Pour tous renseignements complémentaires, Contactez Mme GOMBAULT Madeleine présidente : 03.86.96.00.55



Nos aînés ont savouré le bonheur de se retrouver

Le dimanche 26 novembre, 55 convives se sont retrouvés à la salle des fêtes pour le repas offert par la Commune aux habitants de 72 ans et plus.

Le repas était élaboré par le restaurant « La Lucarne aux Chouettes » de Villeneuve sur Yonne et servi par le Maire, les adjointes et quelques conseillers municipaux.

« C'est une agréable journée qui permet de nous retrouver et de discuter. C'est très convivial et nous y serons fidèles tant que nous le pourrons » confiait un couple Dixmontois.

Ce déjeuner leur permet de sortir de chez eux. L'ambiance musicale était assurée par « Jocelyne », accordéoniste. Tous les chants ont permis de raviver la mémoire de nos aînés, histoire de se souvenir du bon temps.

Un colis est distribué aux personnes ne pouvant pas se déplacer ou ayant choisi de ne pas participer.

Tous nos aînés ont passé une journée sympathique.

Rendez-vous le dimanche 25 novembre 2018.





Etoile Taxis

Successeur des TAXI LAURENT RALLU Dixmont

TOUTES DISTANCES
7 jours sur 7
24 heures sur 24

06.30.02.66.43

Hospitalisation, consultation, kiné, chimio,
rayons, dialyse, accident du travail...
Taxis conventionnés sécurité sociale
Liaison gare et aéroport
Véhicules jusqu'à 9 places

Commune de stationnement : Dixmont

etoiletaxis@gmail.com



MAÇONNERIE GÉNÉRALE



Malaysienne de Maçonnerie

11 rue Carnot 89100 MALAY LE GRAND



03 86 97 25 90

418 115 515 00011



La Bibliothèque Municipale de Dixmont.

Depuis l'ouverture, le Mercredi 11 octobre, la bibliothèque connaît un succès croissant.

En quelques chiffres, **6h30** d'ouverture par semaine, **1** séance « heure du conte » hebdomadaire, environ **2500** ouvrages disponibles, de **0 à 18 ans** (environ), **47** élèves de maternelles en profitent tous les **15** jours, **318** ouvrages prêtés à ce jour...

Présentation des locaux :



L'espace des plus petits



L'espace des plus grands

L'inauguration a eu lieu le 24 octobre en présence d'une trentaine de personnes, curieuses de découvrir ce nouveau lieu de rencontre. Après la présentation des locaux, un verre de l'amitié fut offert et les délicieuses chouquettes furent dévorées !



Les enfants aiment cet endroit, ils s'installent et prennent plaisir à feuilleter un livre sur les jolis coussins de la bibliothèque, cousus gentiment par **Elisabeth Yvon**.



Avec l'école....

Depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, les classes de **l'école maternelle de Dixmont** profitent du lieu une fois tous les 15 jours, par demi-groupe de classe. **47 enfants** sur deux matinées, viennent désormais écouter la lecture d'histoires par **l'Association Lire et Faire Lire**, représentée à Dixmont par **Francine Guadagnini** que nous remercions pour son implication et son enthousiasme.



Horaires d'ouverture:

Les lundis et jeudis de 16h30 à 18h30

Les Mercredis de 9h30 à 12h00

La dernière semaine avant les vacances de Noël, nous avons organisé une animation autour de chants, de contes et de poèmes de Noël, les enfants ont pris beaucoup de plaisir à venir choisir au hasard dans les poches du tablier (réalisé par Elisabeth) ce qui leur serait lu ou chanté.



La littérature jeunesse a heureusement encore beaucoup de beaux jours devant elle malgré les nouvelles technologies !

Une section adulte ouvrira courant 2018, nous acceptons les dons de livres **si ils sont récents et en bon état.**

En attendant, nous vous donnons rendez-vous le samedi 24 février 2018, à la mairie pour mener votre enquête dans l'univers Harry Potter.

Nous souhaitons faire vivre cette bibliothèque autant que possible, qu'elle soit un lieu de rencontre, convivial, un lieu d'échange autour des livres, des spectacles, de la culture de manière générale. Si vous avez des idées d'activité, si vous connaissez des auteurs/illustrateurs/éditeurs jeunesse désirant présenter leurs ouvrages, si vous êtes volontaires pour nous aider ou même simplement y participer, vous pouvez contacter Mme Stéphanie Berthot, 06.30.89.17.60., bibliotheque.dixmont@gmail.com.

Et n'oubliez pas... « *Un enfant qui lit, sera un adulte qui réfléchit* »

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 19 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 4 juillet à 20 heures, le conseil municipal de la commune de DIXMONT s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Marc BOTIN, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf Mme VASSARD Nicole

Représentées: Mme VASSARD Nicole représentée par Mme NEUGNOT Marie-Nicole.

Secrétaire de séance: Mr PIERRET Jean-Claude

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 3 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Désignation des délégués et suppléants pour les élections partielles sénatoriales

Au vu du décret n° 20147-1443 du 05 octobre 2017 portant convocation des électeurs sénatoriaux du département de l'Yonne le dimanche 17 décembre 2017 afin de procéder à l'élection d'un sénateur pour pourvoir à la vacance d'un siège en raison de la démission de Mr Henri de RAINCOURT, il y a lieu de désigner trois délégués et trois suppléants.

Tous les conseillers étaient présents sauf Mr DUFLOS Alexandre absent au moment du vote et Mme VASSARD Nicole représentée par Mme NEUGNOT.

Les 3 délégués élus sont Mrs BOTIN et PIERRET, Mme NEUGNOT qui ont accepté tous les trois leur mandat.

Les 3 suppléantes élues sont Mmes PERROTEZ, BERTHOT et SIMON qui ont accepté toutes trois leur mandat.

Transfert de compétence ANC des communes de Bois d'Arcy, Arcy S/Cure et Merry S/Yonne à la Fédération des eaux de Puisaye Forterre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la demande d'adhésion à la FEDERATION EAUX DE PUISAYE-FORTERRE de la CCAVM à compter de l'arrêté préfectoral et demande à Monsieur le Préfet de l'Yonne, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter le nouveau périmètre de l'EPCI.

Transfert de compétences Eau des communes de Champlay, Fleury la Vallée, Mige, Moutiers en Puisaye et Val de Mercy à la Fédération des eaux de Puisaye Forterre

Le Conseil municipal donne un avis favorable sur la demande d'adhésion à la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre, et sur le transfert de ce dernier, des compétences des communes en matière de production, adduction et distribution d'eau et autorise Monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoption des statuts de la Fédération des Eaux Puisaye Forterre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les statuts de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre et autorise le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération autorisant le maire à signer un acte de cession de biens dans le cadre de la parcelle recevant le pylône de téléphonie mobile

Dans le cadre de la réduction des zones blanches de téléphonie mobile, la C.A.G.S participe au financement de la pose de 2 pylônes, l'un au Bordes, l'autre à Dixmont.

Parallèlement, elle va se rendre propriétaire de deux parcelles de terrain sur ces deux communes pour installer cet équipement.

Le conseil municipal décide de procéder à la vente à l'euro symbolique une partie délimitée par bornage de la parcelle ZP 40 d'une surface de 200 m² à la C.A.G.S qui servira à l'implantation d'une antenne, les frais d'acte et de géomètre liés à ce transfert étant à la charge de la C.A.G.S ; autorise le Maire à signer cet acte et toute pièce s'y rapportant.

Délégation de signature pour signer tout acte passé en la forme administrative au nom de la Commune

Le maire explique qu'il a la compétence pour dresser des actes administratifs au nom et pour le compte de la commune en sa qualité de Maire. Etant donné qu'il doit authentifier les actes, le conseil municipal doit désigner un adjoint pour les signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde la délégation de signature à Mme NEUGNOT Marie-Nicole.

Approbation du rapport de la CLECT et des montants des attributions de compensation définitives pour 2017

Le conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées du 2 octobre 2017 ainsi que le montant de l'attribution de la commune pour un montant de 15 027 €.

Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture proposée par JVS MAIRISTEM.

Nouveaux arrivants

Vous venez d'arriver à Dixmont et nous vous souhaitons la bienvenue sur notre commune.

Présentez-vous à la mairie pendant les horaires de permanence pour venir chercher des informations sur les différents services et fonctionnements de la commune. Ainsi, nous pourrions vous enregistrer dans le logiciel et établir votre changement d'adresse ou vous inscrire sur les listes électorales.

Les aboiements des chiens

Les aboiements répétés, continus, le jour, la nuit, sont la source la plus fréquente de litiges entre un propriétaire de chien et son voisinage. La loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Nous avons eu plusieurs remarques d'habitants de votre rue car votre chien aboie sans cesse, de jour comme de nuit. Vous comprendrez que cette nuisance sonore gêne vos voisins notamment la nuit.

Nous vous demandons de bien vouloir rentrer votre chien le soir afin que ce désagrément ne se reproduise plus.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Les chenilles processionnaires

La chenille processionnaire est une larve de papillon de nuit qui mesure de quelques millimètres à 4 cm selon leur stade de développement et de couleur gris brunâtre ou de couleur brun-noir, avec des taches rougeâtres sur les flancs et le dos, et une face ventrale jaune. Leur corps est recouvert d'une multitude de poils urticants capables de déclencher de graves allergies et des lésions cutanées, oculaires et buccales (chez les animaux), ce qui fait de ces chenilles des insectes dangereux pour l'homme et les animaux domestiques.

Pour les hommes : sur la peau : simples urtications apparaissant dans les heures suivant le contact. Des urticaires plus importantes pouvant s'accompagner de palpitations et chez les sujets les plus sensibles de choc anaphylactique. Dans les yeux, une consultation ophtalmologique s'impose, car il faudra extraire le poil sous peine de voir apparaître une conjonctivite ou une kératite pouvant évoluer vers la cécité. Et sur le système respiratoire, les poils peuvent déclencher des irritations respiratoires pouvant aller jusqu'à la crise d'asthme.

Sur les animaux, elles provoquent des lésions oculaires, des lésions cutanées et des lésions buccales et digestives.

En cas de piquûre, selon l'importance de la zone en contact avec ces poils, mais aussi les personnes, les conséquences seront différentes. Mais un passage chez

le médecin est souvent nécessaire. Au programme, crème apaisante, et/ou un traitement par corticoïdes, associé à des médicaments antihistaminiques. En cas de menace de choc, employer un aérosol d'adrénaline du type Dyspné-Inhal.

Si un ou plusieurs pins de votre jardin sont infestés, plusieurs moyens de lutte sont envisageables :

-La destruction des nids durant l'hiver : il faut retirer les nids à l'aide d'un échenilloir et les brûler.

-La pulvérisation d'une solution insecticide à base de *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* qui va détruire les chenilles par ingestion de toxine Bt (en automne de préférence, époque à laquelle les processionnaires sont les seules chenilles présentes dans les pins).

-La pose de pièges à phéromones, dès le début des vols (qui commencent en juillet), pour capturer les papillons mâles et limiter le nombre de fécondations... et donc de pontes et de futurs nids !

-La pose d'éco-pièges à chenilles dès le début du mois de février pour capturer les chenilles qui descendent de l'arbre et les détruire (collerette dirigée vers le haut, enserrant le tronc de l'arbre, munie d'un trou où débouche un tuyau relié à un sac fermé).

-L'installation de nichoirs à mésange (bleue, charbonnière...), prédateur naturel des chenilles processionnaires (une mésange peut consommer jusqu'à 40 chenilles par jour, prélevées directement dans les nids).

Repas dansant du samedi 4 novembre 2017



Pour sa 5^e édition, le thème de notre soirée était les Flandres. D'Anvers à Valenciennes, toutes les villes connues de France et Belgique ont figuré sur le devant des tables. La décoration, faite de jaune, rouge et noir, était adaptée avec, en plus, un cône au-dessus de la scène remplie de ballons. Encore merci aux Etablissements Kallenkoot et à Chauss'Elégance pour la décoration de la salle et le fleurissement des tables.



Notre équipe de bénévoles, toujours aussi active et généreuse, a concocté et servi un repas aux quelques

200 convives présents, composé d'un apéritif accompagné de ses toasts, d'une terrine de lapin au genièvre, d'une carbonade flamande avec sa purée, des traditionnels chicons et fromages du Nord et d'une crème brûlée au spéculos. L'assistance fût comblée.

Pendant la soirée dansante, animée par l'orchestre Mosaïque, a eu lieu le tirage de la tombola. Mme Hélène Desvaux fût l'heureuse gagnante d'une magnifique composition florale. A la fin de la nuit, organisateurs et convives se sont donnés rendez-vous **samedi 18 novembre 2018**. Le thème sera « le Pays d'Othe ».



Un chemin de croix pour notre église

Sur proposition de membres du bureau de notre association, il a été décidé d'acquérir un chemin de croix pour notre église. Après avoir comparé plusieurs modèles, voici le style qui fût choisi.



Une fois réceptionné, la pose est effectuée par des bénévoles et il est décidé de le faire bénir. Ce sera chose faite le dimanche 12 novembre 2017 en présence de Monseigneur Hervé Giraud, archevêque de Sens-Auxerre et du Père Romain Tavernier, prêtre de la paroisse de Villeneuve-sur-Yonne.



L'église abondamment fleurie, la présence de nombreux paroissiens pendant cette bénédiction,

récompensent ainsi notre choix de mettre en valeur notre église.



Avant de bénir chaque scène de la Passion, Monseigneur Giraud a déclaré : « *L'Eglise est la maison du peuple, le lien entre culte et culture est indispensable pour construire un monde de paix. Le patrimoine est un héritage des anciens qui doit être respecté et qui appartient à nos enfants* ».



Marc Botin, maire de Dixmont et président de l'APPED indique, par ailleurs, que notre association a pour objectif la mise en valeur de notre patrimoine en complément des actions entreprises par la commune.

Les prochains projets sont la pose d'une porte barreaudée devant l'entrée principale qui permettra de ventiler le bâtiment et d'offrir une vue sur l'intérieur et la mise en peinture des portes en façade.

De son côté, la commune étudie le changement de la sonorisation qui est complètement obsolète.

FESTIVAL DES CHORALES

Le festival des chorales aura lieu le dimanche 13 mai 2018 à 16h00, le samedi 19 mai 2018 à 20h30 et le dimanche 20 mai 2018 à 16h00. Le programme détaillé vous sera communiqué ultérieurement.

Salle des Fêtes de **DIXMONT (89)**

SAMEDI 10 MARS 2018

20h30



BAL FOLK

avec

NOT'EN DANSE

et

ENVALSEZ LA CADENCE

- de 15h30 à 17h, *initiation aux danses traditionnelles* Entrée gratuite



Tarif Adultes : 7€

Organisé par **APPED**

Renseignements : 03 86 96 01 97

imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

Veillée de Noël

Le dimanche 24 décembre, l'église Saint Gervais Saint Protas n'avait jamais connu autant de monde. 250 personnes prenaient place pour venir célébrer, avec le Père Romain Tavernier, la Veillée de Noël.



La crèche, réalisée par 4 bénévoles de l'A.P.P.E.D, nous accueillait à l'entrée de l'église. La décoration florale était composée de plantes de Noël prêtées par Mme Kallenkoot que nous remercions.

A la fin de l'office religieux, l'A.P.P.E.D offrait des morceaux de brioche et des chocolats. Pour tous, cela a été un merveilleux moment de partage.

Assemblée Générale du 23 janvier 2018

33 personnes étaient présentes, 13 personnes avaient donné procuration.

Mr BOTIN, président, ouvre la séance en remerciant toutes les personnes présentes, pour leur soutien, bénévole et financier, indispensable à la sauvegarde du patrimoine communal qui est l'Eglise.

BILAN FINANCIER

Dépenses : Un chemin de croix : 1 404.90 €

Recettes : Festival des Chorales : 789.00 €

Vide greniers : 159.00 €

Repas dansant : 4 169.00 €

Le solde au 31.12.2017 est de 26 310.00 €

Pour 2018 les travaux engagés non réalisés seront effectués au printemps :

- Peinture du portail principal pour 2 500.00 €
- Grille portail pour 3 600.00 €

Il est suggéré une remise en état de l'harmonium.

PREVISIONS D'ACTIVITES 2018

- 10 mars : Bal folk
- Du 13 au 19 mai : Festival des chorales
- 30 septembre : Salon d'automne
- 17 novembre : Soirée dansante sur thème de la Forêt d'Othe
- Un ball trap est envisagé mais non défini pour la date et les modalités
- En décembre un projet de crèche vivante avec chorale de Noël est à l'étude

Une réunion ultérieure sera programmée pour l'élection du bureau.

Un pot de l'amitié est servi pour les personnes présentes.

Séance ordinaire du 7 décembre 2017

Tous les membres du Comité sont présents sauf PRIAULT Joël.

Viviane PATTYN est nommée secrétaire de séance.

01-12-2017 : RIFSEEP

Le Président informe l'assemblée que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu. L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions. Quant au CIA, celui-ci est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

I. Les bénéficiaires :

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires. Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

- Pour la filière administrative : les adjoints administratifs,
- Pour la filière sociale : les agents spécialisés des écoles maternelles,
- Pour la filière technique : les adjoints techniques.

II. L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

A. Part liée au niveau de responsabilité et d'expertise du poste :

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions. Chaque poste doit être réparti au

sein d'un groupe de fonctions selon les critères professionnels suivants :

→ Critère 1 : Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception :

- Responsabilité de projet ou d'opération,
- Ampleur du champ d'action.

→ Critère 2 : De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, notamment :

- Connaissance, autonomie, initiative et simultanéité des tâches ou des dossiers.

→ Critère 3 : Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel :

- Risque d'accident, confidentialité, relations internes et externes et valeur du matériel utilisé.

B. Prise en compte de l'expérience professionnelle :

L'IFSE peut être modulée en fonction de l'expérience professionnelle :

- L'approfondissement des connaissances, la capacité à savoir diffuser ses savoirs, la connaissance de l'environnement de travail.

C. Groupes de fonctions et montants :

Les groupes de fonctions et montants maximum annuels pour un agent à temps complet sont fixés comme

suit :

Groupes de fonctions	Fonctions concernées	Montants annuels maximum
C2	Secrétaire	10 800 €
C2	ATSEM	10 800 €
C2	Agent technique polyvalent	10 800 €

Le montant de l'IFSE sera proratisé en fonction du temps de travail.

D. Réexamen du montant de l'IFSE

Le montant de l'IFSE fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les trois ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

E. Périodicité du versement :

L'IFSE sera versée annuellement.

F. Absence :

Quel que soit le motif de l'absence, le régime indemnitaire est maintenu en totalité.

III. Le complément indemnitaire annuel (CIA) :

Le CIA est versé en fonction de la manière de servir et de l'engagement professionnel de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel.

A. Montants et Critères de versement :

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE, les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

Groupes de fonctions	Fonctions concernées	Montants annuels maximum
C2	Secrétaire	1 200 €
C2	ATSEM	1 200 €
C2	Agent technique polyvalent	1 200 €

Le CIA est attribué individuellement en tenant compte des critères suivants :

- la capacité à exploiter l'expérience acquise,
- la connaissance de l'environnement de travail,
- l'approfondissement des savoirs techniques et des pratiques,
- la conduite de projets,
- les formations suivies.

L'attribution individuelle est décidée par l'autorité territoriale et sera revue annuellement à partir des résultats des entretiens d'évaluation.

Le montant du CIA est proratisé en fonction du temps de travail.

B. Périodicité : Le CIA est versé annuellement.

C. Les absences :

Quel que soit le motif de l'absence, le régime indemnitaire est maintenu en totalité.

Après avoir délibéré, les membres du SIVOS DIXMONT-LES BORDES décident, à l'unanimité :

- d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus,
 - que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
 - d'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP dans le respect des principes définis ci-dessus.
 - prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime,
- La base du RIFSEEP pour tous les postes sera de 100 € et sera modulé par agent en fonction de ses heures hebdomadaires.

02-12-2017 : Modification des fiches de postes des agents

Après avoir reçu chaque agent lors d'un entretien individuel, afin, entre autres, de modifier les horaires de chacune ainsi que leurs missions, le président propose de faire valider les fiches de poste auprès du Centre de Gestion. Il donne les horaires, les fonctions et le nombre d'heures annuelles de chaque agent pour information.

→ Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

03-12-2017 : Remplacement d'Estelle CHICOUARD : création de poste

Le président informe l'assemblée qu'Estelle CHICOUARD, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, chargée de l'entretien des classes de Dixmont, en congés pour disponibilité depuis le 1^{er} janvier 2016, a envoyé une lettre de démission de son poste à compter du 1^{er} janvier prochain. C'est, actuellement, Isabelle DA SILVA qui la remplace sous contrat.

Par conséquent, le président propose aux membres de créer un poste d'adjoint technique pour 17.50 h/35^{ème} suivant la fiche de poste présentée précédemment (le poste d'Estelle CHICOUARD n'était qu'à 15h/35^{ème} car elle ne faisait pas la cantine ni la garderie à Dixmont),

- De nommer Isabelle DA SILVA à ce poste en tant que stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une période d'un an.

→ Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

04-12-2017 : Vente de chaises pour maternelle

Le président informe les membres du comité que des chaises ont été commandées en juillet : 31 pour la classe de Cécile SERVAN, suivant sa demande en conseil d'école, et 5 pour les CP de Valérie GRANDPERRIN. Or, lors de la réception de ces chaises le 21 juillet, la secrétaire s'est rendu compte que les chaises étaient beaucoup trop petites, ce qui a été confirmé par Cécile SERVAN qui est venue le matin même pour vérifier.

Par conséquent, le président demande aux membres s'ils sont d'accord pour mettre en vente ces chaises, dans un premier temps, auprès des communes de la CAGS, puis auprès des autres communes du département, et enfin s'il n'y a toujours pas de vente, auprès des particuliers par le biais des sites internet spécialisés. Les 31 chaises ont été payées 558 € HT (18 € HT l'unité). Après avoir fait un tour de table, le président propose de les mettre en vente, soit 17 € l'unité, soit pour 500 € le lot mais, s'il y a négociation, ne pas descendre en-dessous de 400 € :

➔ Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

D'autre part, Cécile SERVAN demande si elle peut commander 26 chaises et 3 tabourets pour adultes auprès de MANUTAN COLLECTIVITÉS pour 1 057.55 € TTC.

➔ Les membres acceptent l'achat des 26 chaises pour 637 € HT.

05-12-2017 : Carrosserie car scolaire

Suite aux remarques d'un adjoint de Dixmont concernant les points de rouille sur le car scolaire, la conductrice a demandé un devis à deux sociétés sur SENS qui sont spécialisées dans la carrosserie des poids lourds et car (il en existe seulement deux dans les environs proches).

Les montants TTC des devis sont les suivants :

- MECA VI 89 = 6 600 €,

- SENS POIDS LOURDS = 2 092.14 €.

Les montants des devis ayant une très grande différence, Marc BOTIN se charge de contacter ces deux sociétés pour avoir le détail et pouvoir comparer sur les mêmes bases, et, éventuellement, de contacter une 3^{ème} société.

06-12-2017 : Tarif repas de cantine adulte

Deux enseignantes de Les Bordes mangent tous les jours les repas de cantine depuis le 13 novembre dernier. API facture les repas pour adultes 3.27 € au lieu de 2.77 € pour un enfant. Pour l'instant, ces repas leur sont facturés 3.60 €.

Le président demande aux membres s'ils souhaitent facturer le prix des repas adultes plus chers et, s'ils le veulent, quel tarif ils proposent :

➔ Les membres refusent à l'unanimité de pratiquer un prix du repas différent pour les adultes.

07-12-2017 : Restauration pour les enfants avec une pathologie particulière

Le président informe l'assemblée qu'il a rencontré une famille à propos de repas spéciaux. En effet, leurs enfants ne peuvent pas manger de morceaux. Un PAI a été déclenché suite à un certificat médical qui a été effectué par un médecin et à un rendez-vous avec le médecin scolaire.

La société de livraison des repas, API RESTAURATION, ne fournissant pas ce type de repas, la seule solution envisagée est que les parents déposent les repas à la cantine les matins où ils souhaitent que leurs enfants mangent à la cantine, à condition que les parents préviennent le secrétariat du syndicat dans les mêmes conditions que pour les commandes de repas, à savoir : la veille avant 10h00 pour une présence les mardis et vendredis, le vendredi avant 10h00 pour une présence les lundis et le mardi avant 10h00 pour une présence les jeudis. Le prix facturé du service est de 1.50 € par jour de présence et par enfant.

Ces enfants mangeront à l'écart sur une table où ils seront seuls afin d'être sûr qu'ils ne mangent pas un morceau dans l'assiette d'un autre petit camarade. Aucune autre nourriture ne pourra leur être donnée afin d'éviter les accidents (chocolats de Noël ou goûter d'anniversaire des enfants), les agents ont tous été prévenus. Le président demande aux membres s'ils souhaitent que le prix du service soit augmenté :

➔ Cette proposition est refusée à l'unanimité.

08-12-2017 : Indemnité 2017 de la trésorière

Le président demande aux membres du comité s'ils sont d'accord pour verser l'indemnité de conseil à Marie-Claire BOURGEOIS, trésorière, pour l'année 2017, pour un montant de 259.98 € brut :

➔ Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

LA BORDE A LA GOUSSE

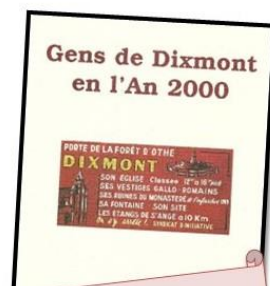




L'album **SID : 20 années d'initiatives** résume en 36 pages et 200 photos ses manifestations thématiques en lien avec l'histoire de notre région : nature, forêt d'Othe, anciens métiers, petit patrimoine de Dixmont, cidre, plantes sauvages comestibles, etc. On découvrira quatre personnalités passées par Dixmont, le châtelain Ernest de Corberon, le banquier Adolphe d'Eichthal, le sénateur Lucien Cornet et l'homme de presse Francisque Gay... L'album est proposé au prix de 10 €, plus 3 € de frais de port éventuels. On peut le consulter et l'acheter à la mairie.



218 animations
ID : 80 numéros



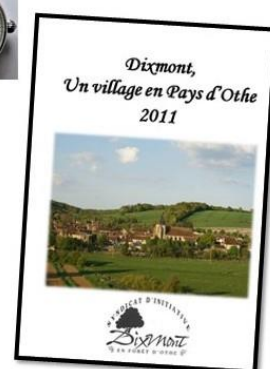
1997 - SID : 20 années d'initiatives - 2017
Une rétrospective en 200 photos

2011

Yonne Actualités

INDOCHINE Une manufacture chinoise fabrique des montres à l'effigie de Dixmont

La Chine se met à l'heure de Dixmont



Un « drone » d'objet volant sous l'arche du Prieuré de l'Enfourchure...
« Gens de Dixmont en l'An 2000 »
Des montres « Dixmont » made in China distribuées par le SI
« Un village en Pays d'Othe »

Autant d'activités originales du SID



Les 19 novembre, une assistance nombreuse a participé aux célébrations des 20 dernières années d'activité du SID, journée conclue par une « soirée policière » : le commissaire J. Eldey et l'inspecteur G. Hère, retraités, s'inspireront des procédés de l'abominable docteur Petiot pour perpétrer d'abominables crimes... La morale sera (presque) sauvée...

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

COMPTE RENDU DES ACTIVITES 2017

- 31 janvier à 15 h au Foyer Communal des Bordes : Assemblée Générale sous la présidence de MR COCHELIN j-jacques,
- 19 MARS : Commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie au monument des Bordes suivie d'un vin d'honneur et repas blanquette de veau,
- 8 MAI : Commémoration de la fin de la guerre 39-45 avec la participation des enfants de l'école repas aux Bordes,
- 27 mai : Journée nationale de la résistance cérémonie aux stèles, participation des porte-drapeaux
 - 9h45 stèle de Cochevie
 - 10h15 stèle du bois de Chalonge
 - 10h40 stèle des Finettes
 - 11h au mémorial maquis Bourgogne à la Roche au Diable (vin d'honneur offert par les municipalités au lavoir),
- 10 au 16 juin : Voyage à Obernai au cœur de l'Alsace,
- 19 août : Au monument aux morts de Paroy (Nailly Villebougis),
- 24 septembre : Salon d'automne des associations à l'Enfourchure,
- 13 octobre : Au monument de Joigny pour le vétéran américain de 92 ans venu avec sa femme de Tokyo pour son souvenir du passé,
- 11 novembre : Cérémonie du souvenir avec les enfants des écoles, Mr Maître Gaston a reçu la croix du combattant, vin d'honneur et repas à Dixmont.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2018

- 17 janvier journée récréative avec pro-confort aux Bordes,
- 31 janvier à 15h : Assemblée générale suivi du pot de l'amitié et galette des rois aux Bordes
 - Paiement de la cotisation 2018 : 10€ par personne,
- 19 mars : Commémoration du cessez-le-feu en Algérie à Dixmont, repas,
- 8 mai : Cérémonie du souvenir repas aux Bordes,
 - Cérémonie aux stèles
- 2 au 8 juin : Voyage « les richesses normandes au bon séjour la plage » (des places sont encore disponibles),
- 11 novembre : Cérémonie du souvenir repas à Dixmont

Le président remercie tous les MEMBRES de l'ASSEMBLÉE



Paysage Elagage **Paysage Services**

Entretien parcs & jardins
Elagage - Abattage - Démontage
Création et aménagement paysager

CRÉDIT
D'IMPÔTS
50%

6 rue du Gumery
89500 DIXMONT

23 rue du Stade
89150 DOMATS

 **03 86 67 21 14**

 **07 86 18 25 84**

POMPES FUNÈBRES - FUNÉRARIUM
MARBRERIE - ARTICLES FUNÉRAIRES

PFV GUERIN
GESSE RAND - CHICANNE
 **02 38 97 31 62**

Magasin: 37, rue du Mail
Funérarium: ZI - 14, rue de l'Industrie
45320 Courtenay
contact@pompes-funebres-guerin.fr

Déchèteries

Rousson : Rue des Blaviers , 89500 VILLENEUVE SUR YONNE

Horaires hiver (01/10 au 31/03)	Horaires été (01/04 au 30/09)
lundi au samedi : 8h30-12h et 13h30-16h30	lundi au samedi : 8h-12h et 13h30-17h30

Cerisiers : Route de Laroche, 89320 CERISIERS (à côté du gymnase)

Horaires hiver (01/10 au 31/03)	Horaires été (01/04 au 30/09)
lundi au jeudi : 9h-12h vendredi : 9h-12h samedi : 10h-12h et 14h-17h	lundi au jeudi : 9h-12h vendredi : 9h-12h et 14h-17h samedi : 10h-12h et 14h-18h.

Sens Vauguilletes : ZI des Vauguilletes Rue des Longues Raies, 89100 SENS

Horaires
lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi (fermé le jeudi) : 9h-12h et 14h-18h dimanche : 9h-12h

Sens Les Sablons : Rue Bellocier, 89100 SENS

Horaires
mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi (fermé le lundi) : 9h-12h et 14h-18h dimanche : 9h-12h





La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais est pourvue d'un protocole territorial de lutte contre la précarité énergétique, en partenariat avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), dans le cadre du programme national « Habiter Mieux ».

Faites des économies d'énergie avec la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais et le programme national Habiter Mieux.

Ce dispositif local, nommé « Habiter Mieux dans le Sénonais », peut vous permettre de bénéficier d'une aide financière et d'un accompagnement personnalisé dans le cadre de travaux d'amélioration des performances énergétiques de votre logement si vous remplissez les conditions suivantes :

- Vous êtes propriétaire du logement que vous occupez ;
- Votre logement a plus de 15 ans ;
- Vos revenus annuels ne dépassent pas un certain montant.

Les travaux d'économie d'énergie peuvent concerner le chauffage, l'eau chaude sanitaire, l'isolation des parois opaques (murs, toiture et sol), l'isolation des parois vitrées (fenêtres, fenêtres de toit, portes-fenêtres, portes extérieures), la ventilation.

Attention : pour bénéficier des aides de la Communauté d'Agglomération et de l'Anah, vous ne devez pas commencer les travaux avant la décision d'attribution de la subvention. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

Contactez nos conseillers qui vous indiqueront les étapes à suivre :

Le PACT de l'Yonne (ou Soliha 89) au 0800 89 09 89 (numéro vert)

L'ADIL au 03 86 72 16 16

Ou rencontrez-les lors de leurs permanences mensuelles à Sens et Villeneuve-sur-Yonne



• **Plomberie** • **Chauffage** • **Géothermie**
• **Electricité** • **Zinguerie** • **Climatisation**

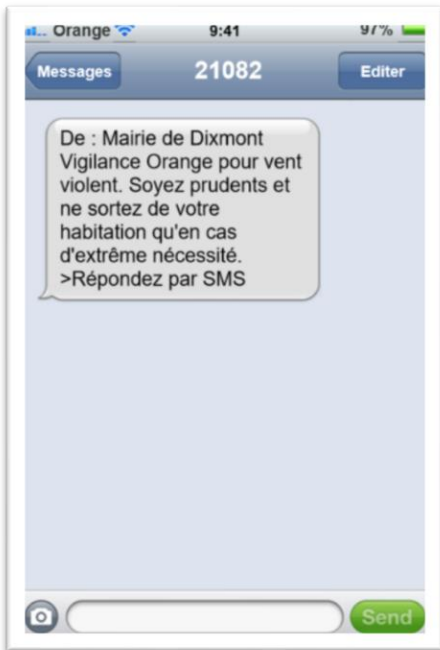
CHAPITRE - 89500 DIXMONT

☎ **03 86 96 90 69** 📞 **06 72 05 12 83**

jerome.prevost89@orange.fr

Informations à la population

En ce début d'année, la mairie met en place deux nouveaux systèmes d'information à la population.



Informations par SMS

L'installation de l'antenne de téléphonie mobile permettra de bénéficier d'une couverture étendue pour la réception de SMS. Ainsi, nous communiquerons vers les personnes volontaires les informations importantes directement par ce biais.

Les informations qui vous seront envoyées par SMS seront ciblées en fonction de leur caractère. Ainsi, l'alerte concernant une coupure d'eau pour intervention sur les canalisations sera envoyée uniquement aux hameaux impactés par celle-ci.

Pour vous inscrire, veuillez remplir le document joint avec ce bulletin ou vous présenter directement au secrétariat de mairie.

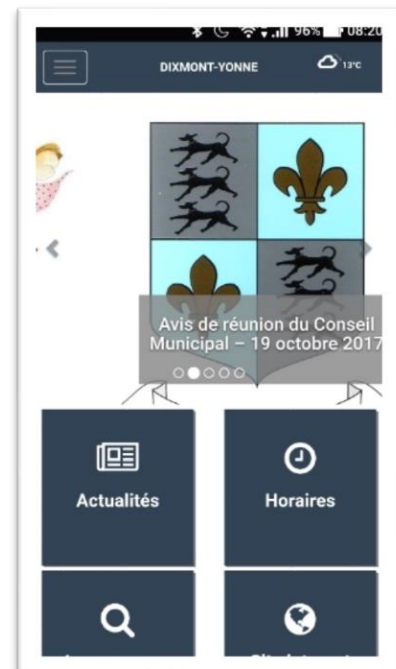
Nouvelle application mobile

Nombreuses sont les personnes qui possèdent aujourd'hui un smartphone.

La municipalité met donc en place une application mobile, disponible gratuitement en téléchargement depuis votre téléphone.

Cette application vous donne accès, par exemple, aux dernières actualités disponibles sur le site de la commune, au compte-rendu du dernier conseil municipal et aux horaires d'ouverture des différents services municipaux.

Le lien direct vers ces applications est disponible sur notre site internet (dixmont-yonne.fr).





S.A.R.L.

KALLENKOOT HORTICULTEURS

FLEURISTERIE - JARDINERIE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

La passion de la terre



Le JOLI MONDE



Didier LEFEVRE
Agent Général

15 rue Carnot
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Tél. 03 86 87 16 99
E-mail : cabinet.lefevre@mma.fr
N° ORIAS : 07 011 974 - www.orientas.fr

Pylône antenne téléphonique



Le pylône de l'antenne téléphonique situé « Les Colbards » a été réceptionné le mardi 23 janvier 2018. Les opérateurs téléphoniques ont 6 mois pour installer leurs matériels afin de rendre la téléphonie disponible.



Bernard CORNU
Artificier K4 - C4 - T2n2

Déco et sculpture avec ballons
Lâcher de ballons
Mariage, anniversaire, inauguration...
(Particuliers, associations, entreprises...)

42, rue Germain Bedeau
89510 VÉRON
bernard.cornu@bbox.fr

07 60 77 29 89
03 86 88 81 30
Siret n° 798 122 289 00019



Les arbres des grands fossés ont été élagués par l'Ent. AG PAYSAGE ELAGAGE de Dixmont

Les fossés



Le Salon de Flo
Coiffure Mixte

Horaires

Lundi / Mercredi / Vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Jeudi Nocturne
de 13h00 à 20h00

Samedi
de 9h00 à 12h et de 14h00 à 17h00

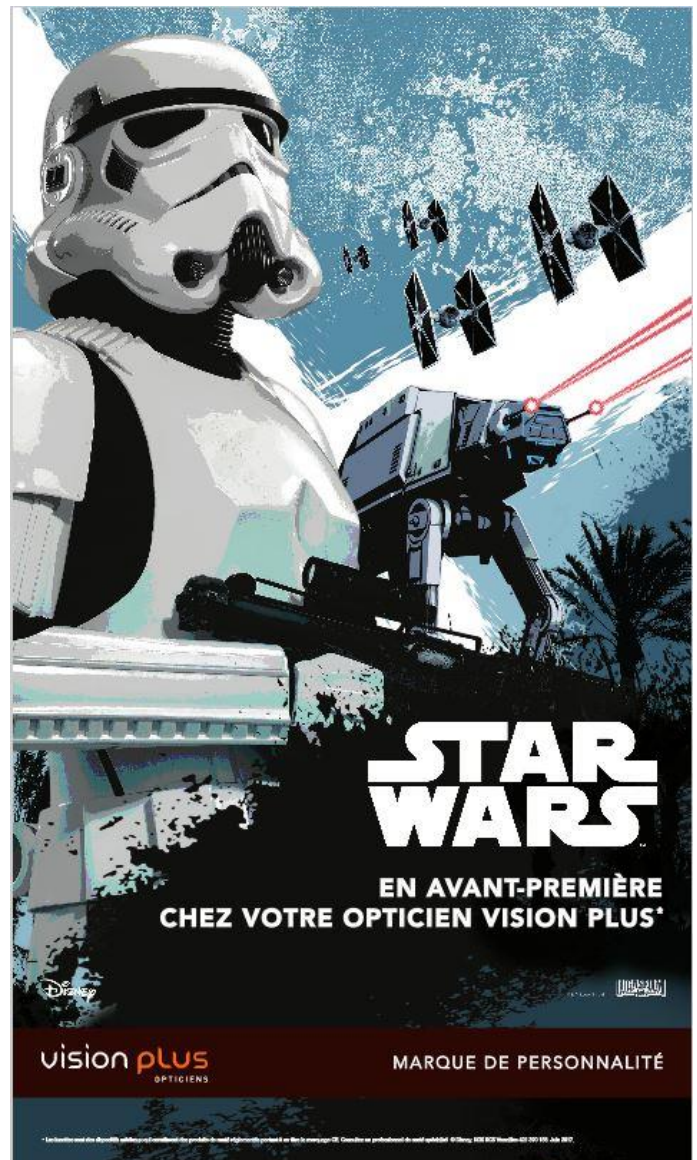
Possibilité de réserver
entre 12h et 14h sur RDV

Fermé le mardi

Le Salon de Flo Coiffure Mixte
4, rue d'Eichtal • 89500 DIXMONT • **03 86 64 13 67**

Lundi/Mercredi/Vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h30
Jeudi : 13h - 20h • **Samedi** : 9h - 12h / 14h - 17h
Possibilité de réserver entre 12h et 14h sur RDV
Fermé le mardi





STAR WARS

EN AVANT-PREMIERE
CHEZ VOTRE OPTICIEN VISION PLUS*

vision plus
OPTICIENS

MARQUE DE PERSONNALITÉ

* Les horaires sont des données indicatives et peuvent varier en fonction des magasins. © Disney, 2015. Tous droits réservés. 02 99 99 99 99

Si le bourg de Dixmont était alimenté en eau potable par la Source St Gervais, il n'en était pas de même pour les hameaux. Certains d'entre eux n'avaient que des mares (10) et citernes, certains, des puits communaux (10) ou privés, ou bien mieux pourvus, une source fontaine comme à Vaulevrier, ou encore la source du Sucré pour les Brûleries ; le rû Bignon et la Grande Fontaine pour les Hâtes.

Le bourg fut doté en 1851, par le vicomte, châtelain de Dixmont, BOURREE de CORBERON, de la belle fontaine, au centre du village captant l'eau de la source St Gervais ; des bornes fontaines sont établies à partir de 1866. L'eau est gratuite et les concessions sur la colonne de la source St Gervais sont à la charge du concessionnaire qui ne pourra en aucun cas réclamer des dommages et intérêts à la commune si le débit devenait insuffisant.

Les habitants des hameaux souhaitant voir leurs conditions de vie s'améliorer présentent une pétition.

En 1948, le creusement d'un puits pour une première recherche en eau potable est effectué, il ne donnera pas les résultats escomptés, le Conseil Municipal, en 1949, décide de poursuivre les travaux au-delà des limites prévues initialement. Ces travaux n'aboutiront pas à une solution favorable.

En 1950, le maire informe le conseil qu'il a reçu de Mr Blanchet Jean, Ingénieur Civil de l'aéronautique l'offre de remettre gracieusement à la Commune de Dixmont les importants travaux de recherche d'eau qui existent dans sa propriété de Ste Marie Léonie (La Mine) et furent exécutés il y a environ 65 ans par le propriétaire précédent Mr le baron d'Eichtal.

Les travaux consistent en un puits briqueté d'une profondeur approximative de 45 mètres et de deux galeries de 1 mètre 20 de large et de 1 mètre 50 de haut prenant dans le corps du puits à environ 35 mètres de profondeur. L'une direction sud-ouest d'une longueur de 150 mètres se terminant sur le chemin de la Haie Chaillot ; l'autre direction ouest d'une longueur d'environ 80 mètres.

Le maire rend compte que, mis tout récemment au courant de cette offre, il a profité de la visite dans notre Commune qu'à faite le 1^{er} Juin Mr de Morant sous-préfet de Sens accompagné de M.M. Chevallier et Bruno Ingénieurs du génie rural à Auxerre pour leur faire part de la générosité de Mr Jean Blanchet et que sur le champ, ces Messieurs ont décidé de visiter les lieux et qu'en conclusion les Ingénieurs du génie rural ont envisagé qu'une expérience de débit serait effectuée vraisemblablement aux environs du mois de septembre 1950, dans le puits où il y a actuellement une hauteur de 30 mètres d'eau.

Le conseil est d'avis que, quels que soient les résultats de débit et d'analyse, il y a là un très grand intérêt pour faciliter l'installation d'adduction d'eau dans les hameaux.

En 1951, une réunion est organisée pour étudier la question d'adduction d'eau pour Dixmont et les Bordes.

En mars 1952, le conseil municipal, informé de l'avancement du projet d'adduction d'eau de la Commune d'Armeau pour la desserte de ses hameaux, sis en limite de la commune de Dixmont, rappelle qu'au cours d'une réunion cantonale à la mairie de Villeneuve sur Yonne sous la présidence de M. Lalloy Ingénieur en chef, il avait été envisagé que, au cas où le débit de la captation d'eau d'Armeau serait suffisant, l'extension d'une distribution pourrait avoir lieu dans les hameaux de Dixmont.

Aucune nouvelle n'étant parvenue depuis la réunion rappelée ci-dessus, le conseil municipal de Dixmont vient demander au service du génie rural si en cas de débit suffisant l'adduction des hameaux de la commune de Dixmont, situés en rive gauche du rû Saint Ange en partant du hameau de la Tuilerie, ne pourrait pas être envisagé dans les projets de la commune d'Armeau.

Il semble que le nombre important de consommateurs qu'apporterait cette adjonction serait dans l'intérêt commun des deux Communes pour la rentabilité des travaux d'installation et d'entretien.

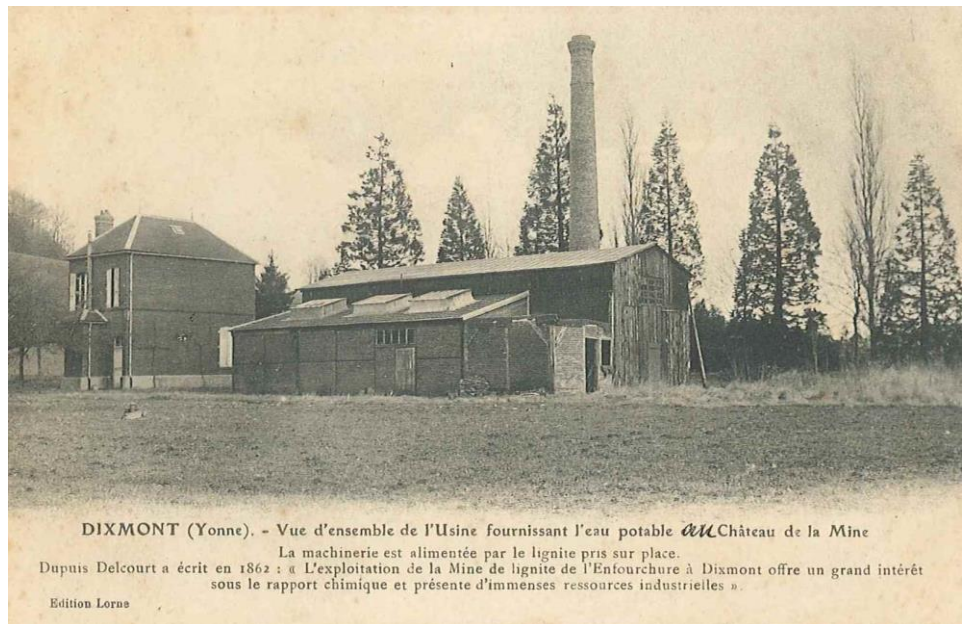
Ce projet sera abandonné en septembre 1952.

Il est envisagé également de prendre des renseignements en vue de l'utilisation de l'eau de la source du Sucré pour l'alimentation des hameaux sud de la commune.

En novembre 1952, un essai de débit du puits appartenant à M. BLANCHET à la Mine est effectué ; le débit serait de l'ordre de 18 mètres cube à l'heure.

En novembre 1954, une promesse de vente du « point d'eau de la Mine » est établie en faveur de la Commune par M. Jean BLANCHET moyennant le prix d'un million cinquante mille francs.

Le conseil municipal considérant d'une part cette proposition ; d'autre part, les derniers résultats de débit effectués montrant que l'ouvrage pourrait fournir un débit constant de 24 mètres cube par heure et sachant qu'un tel débit peut couvrir les besoins de toute la commune évalués à 115 mètres cube par jour, autorise le maire à réaliser cette acquisition et demande la déclaration d'utilité publique d'urgence dans un but d'exonérations fiscales.



La vente par M. BLANCHET se fera le 24 décembre 1954, elle comprend un terrain de 80 ares en grande partie clos ; sur ce terrain se trouvent : une source et deux puits maçonnés, les fondations d'une machine élévatoire, une cheminée en briques de vingt mètres de hauteur, une maison en bon état (maison du chauffeur) et un hangar en démolition.

En avril 1956, il est envisagé la constitution d'un syndicat intercommunal d'adduction d'eau avec la Commune des Bordes.

Le 24 mars 1957, la décision est prise, le syndicat sera d'abord syndicat d'étude avant de devenir syndicat d'adduction d'eau de « Dixmont-Les Bordes » le siège étant à la mairie de Dixmont.

Après des années de recherches et d'efforts et une dépense prévue de plus de 250 millions d'anciens francs, ces travaux se font tant attendre, qu'en 1963 le conseil municipal considérant que la source alimentant le bourg en eau potable, n'est plus en mesure de fournir l'eau nécessaire aux habitants de la localité et d'alimenter les citernes des agriculteurs des hameaux qui viennent tous les jours pour se ravitailler, décide de faire installer une pompe immergée dans le puits communal du hameau de la Mine, destinée à alimenter en eau potable, la commune de Dixmont et la Commune des Bordes, dans l'avenir. Dépense qui s'élèvera à la somme de 4000 francs environ.

Ce n'est finalement qu'en 1967 que le miracle du robinet arrivera chez les usagers, qu'après l'érection de 4 châteaux d'eau (Bourbuisson, Dixmont, la Tuilerie, le Moulin à vent) et la mise en place de plus de 60 kms de canalisation.



Notre réseau aujourd'hui vieillissant est géré par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais depuis janvier 2017. (La Senone)

Source archives municipales

Du nouveau dans le salon de Coiffure



Cindy a le plaisir de vous annoncer qu'à partir du 21 Mars 2018 une esthéticienne sera présente au salon de coiffure tous les mercredis.

Un nouvel endroit chaleureux a été créé, et sera dédié pour toutes les prestations de bien être (Ongles, épilations, soins, massages, maquillages ...).

Les autres jours de la semaine, Andréa peut venir sur RDV
N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements
Paiement uniquement chèque ou espèces.

Le Salon de Flo : 03.86.64.13.67 - Andréa : 07.89.30.22.02

En 2017

MARIAGES

- Le 24 juin : Mr CUVELIER Benoit et Mme MEUNIER Corinne
- Le 24 juin : Mr LEAL Julien et Mme DOIN Gésabelle
- Le 5 août : Mr BOURGOIN-CAMPION Cyril et Mme DOMAIN Myriam



Le 26 août
Mme DELACOURT Cindy et
Mme LECURIER Océane

NAISSANCES

- Le 5 mars : BERTHOT Aodhann
- Le 12 juin : CADAUR Manon
- Le 15 juin : GAUDIN Sacha
- Le 8 juillet : DUFLOS Louccia
- Le 8 juillet : DUFLOS Ornella



DÉCÈS

- | | |
|---------------------------------------|---|
| - Le 27 février : BARDE Ginette | - Le 26 juillet : VERGER Paulette |
| - Le 12 mars : HÉNAULT Jean | - Le 4 juin : GROGNET Claude |
| - Le 8 mars : TREVISAN Clotilde | - Le 1 ^{er} septembre : FAVOT Julien |
| - Le 15 avril : TOUPANCE Marie-Louise | - Le 3 septembre : RALLU Simone |
| - Le 23 juin : CHASTAGNAT Mariette | - Le 27 septembre : CHICOUARD Simone |
| - Le 28 juin : BEUGNON Geneviève | - Le 8 novembre : BARAT Jean |
| | - Le 9 novembre : GONCALVES FERREIRA Manuel |

LOCATION : Les diagnostics « électricité et gaz » obligatoires.

Depuis le 1er juillet 2017, le propriétaire qui veut mettre en location un logement, nu ou meublé, situé dans un immeuble construit avant 1975 doit faire réaliser les diagnostics « gaz et électricité ». Les deux documents doivent être annexés au bail. Leur durée de validité est de six ans.

Décrets n° 2016-1104 et n° 2016-1105 du 11 août 2016, JO du 13 août 2016.

Pour tous les logements construits après 1975, ces diagnostics sont obligatoires depuis le 1er janvier 2018.

PERMIS DE CONSTRUIRE : deux nouvelles mentions obligatoires.

Depuis le 1er juillet 2017, les panneaux d'affichage des permis de construire doivent mentionner le nom de l'architecte (obligatoire pour toutes les constructions de plus de 150 m²) ainsi que la date d'affichage du permis en mairie qui intervient dans les jours suivant sa délivrance.

Arrêté du 30 mars 2017 relatif au certificat d'urbanisme, au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme et modifiant le Code de l'Urbanisme. JO du 13 avril 2017.

Ces deux nouvelles informations viennent s'ajouter à celles déjà en vigueur : nom du demandeur, raison ou dénomination sociale, date de délivrance et numéro du permis, nature du projet et superficie du terrain, adresse de la mairie où le dossier peut être consulté et droits de recours des tiers.



**RÉPARATIONS TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PARE-BRISE**

**ACHAT - VENTE
VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS**

AD, la bonne idée pour l'entretien de votre auto

51 avenue de la Gare - 89510 Véron
Tél : 03 86 97 42 29 - Fax : 03 86 96 84 39 - E-mail : garage.alary@bbox.fr

 **Husqvarna**

Jonsered

 **Staub**

TORO

YANMAR

FAVROT
Motoculture



VENTE • ENTRETIEN • SAV

18 route de Branches - 89113 GUERCHY - 03 86 73 71 76 - Ouvert 6J/7 - www.favrot-motoculture.fr



Didier LEFEVRE
Agent Général

15 rue Carnot
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Tél. 03 86 87 16 99
E-mail : cabinet.lefevre@mma.fr
N° ORIAS : 07 011 974 - www.orias.fr



S.A.R.L.

KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE



34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

DROIN & Fils

Entreprise de Peinture

PEINTURE - DECORATION - REVETEMENTS SOLS & MURS - RAVALEMENT - VITRERIE
- POSE PARQUET MASSIF & FLOTTANT - PONÇAGE ET VITRIFICATION DE PARQUET -
AMENAGEMENT - CLOISON - ISOLATION - PLAFOND TENDU - FERMETURE PVC &

tel 03 86 96 02 93
06 59 86 41 84

89500 LES BORDES
sarl.droin@orange.fr

BOULANGERIE-PÂTISSERIE

LE FOURNILL

spécialité de pains au levain et bio

16 rue Carnot 89500

Villeneuve sur Yonne

03 86 87 15 05

06 35 76 62 85

*présent sur les marchés de sens de
villeneuve sur yonne ainsi qu'à Dixmont*



AUDITION CONSEIL

Ludovic Digue

vosre spécialiste de l'audition à Saint-Denis-les-Sens

20 ANS D'EXPÉRIENCE



Ludovic DIGUE,
Audioprothésiste indépendant diplômé d'Etat
Diplôme universitaire d'audiophonologie de l'enfant, Paris VI,
Diplôme universitaire d'audiologie audioprothétique
approfondie, Lyon I

AUDITION CONSEIL

Ludovic Digue

LEADER LOCAL
DE LA CORRECTION AUDITIVE

3, impasse Saint-Vincent
89100 ST-DENIS-LES-SENS

03 86 83 89 89

SUR RENDEZ-VOUS.

Ouvrant du lundi au vendredi 8h - 12h30
et 13h30 - 19h et le samedi de 9h à 13h

www.auditionconseil.fr

TEST⁽¹⁾
AUDITIF
et ESSAI⁽²⁾
GRATUITS



(1) test nat médical (2) sur prescription médicale

chauss'
ELEGANCE

CHAUSS'ELEGANCE

50 rue Carnot

89500 villeneuve/yonne

Tél : 09 75 40 89 59

Toute l'actualité,
les nouvelles collections,
les promotions sur

www.horizon-icaunais.com



NUMEROS D'URGENCE : **15** SAMU

18 ou 112 POMPIERS

17 POLICE

Gendarmerie Villeneuve sur Yonne

03 86 87 11 17

DEFIBRILLATEUR :

RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M.Mme.Mlle..... j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

MAIRIE 7 rue de la Mairie **03 86 96 02 13**

Fabien COULAUD 7 rue de l'église **03 86 96 01 63**

Henri CHICOUARD 10 rue des Chevaliers **06 78 48 62 82**

ASSISTANTE SOCIALE :

Centre d'Action Médico-social de Sens urbain

Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens **03 86 83 67 00**

CONCILIATEUR : Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous..... **03.86.83.91.00**

auprès du Tribunal d'Instance de SENS

Permanence à Villeneuve sur Yonne les 1^{er} et 4^{ème} vendredis de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

SOS FEMMES BATTUES **3919**

ENFANCE MALTRAITEE **0 800 054 141 ou 119**

SAMU SOCIAL..... **115**

EDF..... **0 810 333 089**

SERVICE D'EAU POTABLE : **03 86 65 21 51**

ASSAINISSEMENT : **03 86 86 46 98**

SM FOURRIERE DU SENONAI :

Hameau Les Cholets 89100 NAILLY **03 86 97 09 92**

En dehors des heures d'ouverture du secrétariat..... **06 08 27 05 56**

Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne..... **03 86 87 11 17**

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement) **03 86 72 16 16**

58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : www.adil.org/89

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (Villeneuve sur Yonne)..... **03 86 96 56 46**

Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles e-mail : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL (ADMR)..... **03 86 53 58 58**

56 bis Avenue Jean Jaurès BP 10215 89003 AUXERRE Cedex e-mail : info.fede89@admr.org

INFIRMIERS : M. Fabien COULAUD/Mme Sabine JAGET à DIXMONT **03 86 66 05 49**

Rédaction et mise en page effectuées par nos soins

Contact : Mairie de DIXMONT

7 rue de la Mairie

89500 DIXMONT

E-mail : mairiedixmont@orange.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr

Dépôt légal à la parution



Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR

26, boulevard Kennedy

89100 SENS

Tél. 03 86 65 04 78

Fax 03 86 65 07 84

MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Marc BOTIN, le Maire	03.86.96.09.98/06.19.97.58.88
Marie-Nicole NEUGNOT, 1er adjoint	03.86.96.08.71
Henri CHICOUARD, 2ème adjoint	03.86.96.07.22
Denise SIMON, 3ème adjoint	03.86.96.02.27
Monique MOLLENS, 4ème adjoint	03.86.96.01.83

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes

Responsable : Mme Marie-Joseph JARDIN

TARIFS

Résidents de la commune : du lundi au dimanche
140 € par période de 24h et 60 € par journée supplémentaire

Résidents hors commune : du lundi au dimanche
200 € par période de 24h et 75 € par journée supplémentaire

La consommation électrique sera facturée

1 journée de location de 9h à 9h le lendemain

Contactez la Mairie au 03.86.96.02.13

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Pour toutes demandes relatives :

- Facturation, relevés d'index, branchements, fuites

Direction de l'Eau

Tel standard + astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51

E-mail : eau@grand-senonais.fr

- Branchements d'eaux, SPANC ...

Direction de l'Assainissement

Tel standard : 03.86.86.46.98

Astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51

E-mail : spanc@grand-senonais.fr

ORDURES MENAGERES

Pour tout renseignement prenez contact avec les ambassadeurs du tri :

Tel : 03.58.45.10.23

Port : 06.84.12.49.13

E-mail : ambassadeursdutri@grand-senonais.fr

Jours des collectes sélectives et ordures ménagères :

- Collecte sélective les mardis de semaine paire entre 3h00 et 13h00
- Collecte des ordures ménagères les jeudis entre 3h00 et 13h00

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi et mardi	de 14h30 à 18h
Mercredi	de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30
Jeudi	de 14h30 à 19h
Vendredi	de 9h30 à 13h
Les 1er et 3ème samedis de c/ mois	de 9h00 à 12h00

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19

E-mail : mairiedixmont@orange.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du Lundi au Jeudi	de 14h30 à 17h30
Les 1er et 3ème samedis de c/ mois de	de 9h30 à 11h30

Tél. : 03.86.96.03.81

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Lundi et jeudi de 16h30 à 18h30

Mercredi de 9h30 à 12h00

Mme BERTHOT Stéphanie

Tél : 06.30.89.17.60

E-mail : bibliothèque.dixmont@gmail.com

VIE PAROISSIALE

Maison Paroissiale,

6 rue Pierret – 89500 VILLENEUVE S/ YONNE

Tél. : 03.86.87.15.03

Prêtre Romain TAVERNIER : Rdv par téléphone

Tél : 06.49.95.78.63

Permanences d'accueil : Du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 ;
les mardis et vendredis de 16h30 à 18h30

Messes en semaine :

Chapelle de l'Hôpital : Mercredi à 16h00

Eglise Notre-Dame de Villeneuve : Vendredi à 10h00

CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière est accessible aux piétons

Pour les véhicules, veuillez contacter la Mairie au **03.86.96.02.13**

ECOLE MATERNELLE

et PRIMAIRE DE DIXMONT

03.86.96.02.15

ECOLE PRIMAIRE LES BORDES 03.86.96.06.78

SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Président : Benoît GAMBIER 03.86.96.07.86

Vice-président : Claude HAUER 06.33.24.67.39

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr

ASSISTANTES MATERNELLES

DEMARD Nathalie	29 rue Blanche	03 86 64 01 98
EVEZARD Jocelyne	9 rue Blanche	03 86 96 00 33
GRENOT Véronique	8 rue du Gumery	03 86 96 08 20
JACQUET Sandrine	12 rue de la Mairie	03 86 96 03 24
BUNELLE Cindy	8 rue Saint Protais	09 50 27 43 61
CARRIER Murielle	4 chemin des Bourbons – La Grande Hâte	



Est

**TRAVAUX ROUTIERS - VRD
ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE
TRAVAUX PARTICULIERS**

Agence YONNE
48, chemin des Ruelles
89380 APPOIGNY
Tél. : 03 86 53 59 50 - Télécopie : 03 86 53 59 51
yonne@colas-est.com

Secteur de SENS
Chemin des Grèves - ZA Les Grèves 3
89100 MALAY LE GRAND
Tél. : 03 86 87 69 25 - Télécopie : 03 86 87 69 34

CHRONO TP 89



Travaux de Terrassement et d'Assainissement

Travaux Publics

Démolition

89500 DIXMONT

03 86 88 95 19

*Votre professionnel
de l'électricité*

Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel



PASCAL VASSARD

20 ans d'expérience à votre service

Chemin de la Vallée des Ghénins
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51

*Fraîcheur
Saveurs - Tradition
Qualité*



Pizz'a fab



Rue du Commerce
89500 VILLENEUVE/YONNE

Lundi - Mardi
Jeudi - Samedi :
18h - 21h30 et +
Mercredi
et Vendredi :
11h - 13h30
18h - 21h30

03 86 83 19 66



Pizz'a Fab

**Pizzas
à emporter**

**PAIEMENT
CB OU ESPÈCE
UNIQUEMENT**

**Retrouvez-nous
près de chez vous !**



Lundi
17h30 - 21h

Mercredi
17h30 - 21h

DIXMONT
Rue d'Eichtal

VERLIN
Place de l'Eglise

Mardi
17h30 - 21h

Jeudi
17h30 - 21h

GRON
Grande-Rue

ETIGNY
Grande-Rue

07 71 81 39 62